

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Prélèvement d'eau souterraine au droit du forage du Val 3 (BSS en cours d'obtention) pour la distribution d'eau potable

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) péfionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 17-b	Autorisation de prélèvement en nappe (nappe de la craie sous couverture des alluvions de la Loire) à Bonny-sur-Loire (45) : - Volume annuel de 255 500 m ³ /an - Volume journalier de 700 m ³ /jour en moyenne et 1400 en pointe - Débit horaire : 70 m ³ /h.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Demande d'autorisation de prélèvement sur le captage du Val 3 réalisé en vue de l'arrêt prochain du forage du Val 2, en service depuis 1987 et menacé à court terme par l'érosion des berges de la Loire. Dès la mise en service du forage du Val 3, le forage du Val 2 sera arrêté et comblé selon les préconisations de l'arrêté du 11 septembre 2007. Le captage du Val 3, profond de 31 m, vise la nappe de la craie.

Il est donc à noter que la présente demande ne crée pas un nouveau prélèvement, mais se substitue à un prélèvement existant et qui sera arrêté.

4.2 Objectifs du projet

Le SIAEP de Bonny-Ousson alimente en eau potable les communes de Bonny-sur-Loire et Ousson-sur-Loire au moyen du forage dit du Val 2. En raison de l'érosion des berges de Loire, ce forage est condamné à court terme.

A l'issue d'une étude de sécurisation menée en 2018 et qui a étudié divers scénarii à moyen terme, le Syndicat a choisi de procéder à la création d'un nouveau forage, hors zone concernée par l'érosion des berges, et à 150 m du forage du Val 2.

Un forage de reconnaissance a été réalisé du 21 octobre au 14 novembre 2019. Suite aux résultats de ce forage, le SIAEP de Bonny-Ousson a souhaité réaliser un ouvrage de production sur le site retenu de la Villeneuve. Ce nouveau forage dit du Val 3, a été réalisé du 20 janvier au 2 juin 2020 et sera prochainement équipé et raccordé au réseau AEP. Il capte la craie du Gâtinais (FRHG210) entre 19,49 et 27,75 m/sol.

La présente procédure vise à mettre en place les périmètres de protection autour du captage ainsi qu'à solliciter l'autorisation au titre du Code de l'Environnement pour le prélèvement et au titre du Code de la Santé Publique pour la distribution des eaux. Elle vise également à mettre en place les périmètres de protection autour du captage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de réalisation du forage ont été réalisés en 2020, il n'y a donc pas de travaux prévus.

Il restera à mettre en place les équipements de pompage ainsi que le tertre et le regard de protection et à réaliser les travaux de raccordement de captage (200 ml) ainsi qu'à aménager le périmètre de protection immédiate.

Aucun traitement ne sera réalisé dans l'emprise du PPI.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage se situe sur la commune de Bonny-sur-Loire sur la parcelle AH125 (ancienne parcelle agricole). Le rebornage de cette parcelle pour réaliser un PPI de 25*25 m est prévu.

Il captera la nappe de la Craie à un débit horaire de 70 m³/h, 10 heures par jour en moyenne, 20h par jour en pointe.

Ses eaux sont traitées pour les pesticides dans une unité de traitement déjà utilisée pour le Val 2 (située à 500 m au nord) et chlorées avant envoi au le château d'eau de Bonny-sur-Loire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre du Code de l'Environnement pour le prélèvement (articles R214-1 à 6 du CE)

Autorisation au titre du Code de la Santé Publique pour la dérivation des eaux à des fins de consommation humaine

Procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volumes demandés :	
-Volume annuel	255 500 m3/an
- Volume journalier moyen	700 m3/jour (10h/jour)
-Volume journalier maximum	1400 m3/jour (20h/jour)
-Débit horaire	70 m3/h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

AH125 commune de Bonny-sur-Loire (45)

Coordonnées géographiques¹

Long. 47° 32' 59" N Lat. 02° 50' 36" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Bonny-sur-Loire

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

A noter tout de même que le captage du Val 3 a été réalisé pour remplacer le captage du Val 2, menacé par l'érosion des berges de la Loire, et situé à 150 m au sud-ouest.

Ce forage avait été réalisé en 1987 et dispose de périmètres de protection (le PPR du Val 3 sera le même que celui du Val 2).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, d'autant que la parcelle est agricole, le chemin d'accès étant un chemin calcaire existant.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone inondable, la commune de Bonny-sur-Loire étant concernée par le PPRI du Val de Briare. Ce point est développé en annexe, sachant que la conception du forage (tertre et tête étanche tient compte du niveau des plus hautes eaux connues)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en zone de répartition des eaux de la nappe de l'Albien et du Néocomien, non concernée par le projet (le forage capte la nappe de la craie sous alluvions).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'un captage AEP, il aura donc son PPI. Le captage du Val 3 est situé dans le PPR du captage du Val 2 qui sera abandonné lors de sa mise en service.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du captage se situe à 25 m à l'est de la zone Natura 2000 la plus proche (voir annexes).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement de 255 500 m ³ /an dans la nappe de la Craie du Gâtinais, masse d'eau FRGG210 Ce prélèvement est actuellement réalisé par le captage du Val2, situé à 150 m du captage du Val 3, en bord de Loire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement de 255 500 m ³ /an dans la nappe de la Craie du Gâtinais, masse d'eau FRGG210. Ce prélèvement est actuellement réalisé par le captage du Val2, situé à 150 m du captage du Val 3, en bord de Loire.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvement existant depuis 1987 sur le Val 2 situé à 150 m. Le forage capte la nappe souterraine de la Craie entre 12,5 et 27,75 m par rapport au sol, les alluvions étant isolées par une cimentation réalisée entre 0 et 10,3 m (voir coupe du forage en annexe). Le niveau statique est observé à 3,13 m/sol.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe pour les cartes. Les habitats situés sur la parcelle du projet (parcelle agricole) sont peu sensibles, notamment aucun arbre à cavité n'est recensé sur la parcelle. Les travaux d'équipement-raccordement qui restent à réaliser se tiendront sur cette parcelle et sur le chemin d'accès calcaire entre septembre et décembre, ils ne perturberont donc pas la reproduction de la faune.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui car la parcelle du forage est une parcelle agricole dont une portion sera convertie en PPI (25*25 m)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le captage du Val 3 est situé en zone inondable (voir paragraphe spécifique en annexe)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Eventuellement en phase travaux pour l'équipement et le raccordement du forage au réseau AEP. Pas de travaux de nuit. Travaux prévus entre septembre et décembre. Pas de bruit occasionné en phase d'exploitaiton

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet étant situé en zone inondable, aucun autre usage humain n'est autorisé dans l'environnement proche (à part l'usage agricole existant).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet n'aura pas d'incidence sur l'environnement ou la santé humaine. Il vise à remplacer un prélèvement existant depuis 1987 sur le captage du Val 2 situé à 150m et qui n'avait occasionné aucun impact sur les milieux, bien que situé en bordure de Loire.

Le captage a par ailleurs été conçu selon les critères de l'arrêté du 11 septembre 2003, et notamment une cimentation a été réalisée sur l'ouvrage entre 0 et 10,3 m de profondeur, isolant les alluvions qui surplombent la craie exploitée. La tête du forage sera réhaussée via un tertre et une tête étanche (bride contre-bride) de manière à ne pas occasionner une voie d'entrée de pollutions sur l'aquifère en cas d'inondation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du dossier, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. Le projet mobilise les eaux souterraines, présentes dans l'aquifère semi-captif de la Craie sous alluvions.

Distant de 150 m par rapport au projet, le forage du Val 2 offre une bonne idée des éventuelles incidences sur ce type de milieu, à savoir aucune, constatée depuis 1987. La conception du captage du Val 3, qui respecte les normes actuelles (arrêté du 11 septembre 2003) apporte même une amélioration puisque l'ouvrage sera situé un peu plus loin de la Loire et évitera une contamination du milieu souterrain par les eaux de surface si l'abandon du Val 2 peut se faire avant une submersion par la Loire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 2 : Plan de situation
Annexe 3 : Reportage photographique
Annexe 4 : Coupe technique du forage
Annexe 5 : Plan des abords du projet
Annexe 6 : Situation du captage par rapport aux zones naturelles

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Etampes

le,

10 juillet 2021

Signature

